

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT Bresse Val de Saône, le syndicat mixte du SCOT a sollicité la CCI pour une mise à disposition de ses données de l'Observatoire économique.

Dans cette convention, la CCI concède au syndicat mixte le droit d'utiliser ses indicateurs économiques issus du fichier consulaire, à titre gracieux.

De son côté, le SCOT Bresse Val de Saône s'engage à associer la CCI à l'élaboration et la mise en œuvre du SCOT, la CCI bénéficiant d'un accès aux données économiques dont le SCOT pourrait disposer par ailleurs.

Il vous est donc demandé de donner votre accord à cette convention entre la CCI et le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, donne son accord à cette convention établie entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice32
- Nombre de Membres présents17
- Nombre de voix pour17
- Nombre de voix contre0
- Nombre d'abstentions0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

